



Annnonce de barème des participations – Assurance vie entière avec participation RBC

Les Canadiens reconnaissent la solidité et la stabilité de la marque RBC. Chaque année, le barème des participations fait l'objet d'un examen conformément à la réglementation pertinente et à nos pratiques de gouvernance de l'assurance vie entière avec participation, notre objectif étant de continuer à mettre en application notre stratégie à long terme qui consiste à obtenir de solides rendements ajustés au risque.

Le conseil d'administration de la Compagnie d'assurance vie RBC a approuvé la recommandation de l'actuaire désigné de maintenir le taux d'intérêt du barème des participations à 6,30 % pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

- Le versement de participations est déterminé selon le taux du barème des participations actuel et d'autres facteurs liés à notre gestion du compte des polices avec participation.
- Les participations sont établies en fonction de l'expérience collective du compte des polices avec participation. Elles peuvent donc varier et ne sont pas garanties.
- Les participations détenues dans un compte des participations en dépôt cumulent des intérêts quotidiennement à un taux établi par nous, lequel peut varier à l'occasion. Le taux d'intérêt est actuellement de 2,3 %.

Matériel pour vous aider, vous et vos clients

Consultez la documentation dans le [Centre des ressources](#) afin de vous aider, vous et vos clients, à comprendre le fonctionnement du barème des participations.

L'Assurance Croissance RBC® et l'Assurance Croissance Plus RBC® procurent une puissante combinaison : une assurance vie et la possibilité de faire fructifier les placements à l'abri de l'impôt. Pour tout complément d'information, consultez le [Guide du conseiller – Assurance Croissance RBC et Assurance Croissance Plus RBC](#).

Des questions ?

Veuillez communiquer avec votre bureau régional de RBC Assurances® au 1 866 235-4332.